

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **3 mai 2021**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère #2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

68-21**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 6 avril 2021.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	170.28
Remise Provinciale	1 315.01
Administration	3 358.60
Coordonnateur en loisir	3 047.80
Eau potable & Aqueduc	1 559.72
Eau usée & Égout	365.56
Voirie	1 974.01
RÉSEAU ROUTIER	
Article quincaillerie, gants, piles	47.76
Frais Commission des transports	68.00
Enlèvement de la neige (6/6)	25 407.56
Essence, huile et diesel	348.37
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	1 888.84
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais de déplacement (février)	149.60
Carte cadeau concours semaine de relâche	100.00

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	305.93
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	639.03
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	392.48
Téléphone (cellulaire)	36.62
Fond d'information du territoire	5.00
Contrat service photocopieur	186.85
Frais de postes (journal)	54.71
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	67.24
Papeterie et fourniture de bureau	195.79
Outil apprentissage patin à glace	202.30
Installation serveur nouvel ordinateur	373.67
Don Polyvalente Amqui - album finissant No 49-21	75.00
Don Centre matapédién d'études collégiales No 50-21	100.00
Cotisation 2021 URLS No 65-21	75.00
Cotisation Croix-Rouge No 66-21	170.00
Études préliminaires Eaux usée 4e versement No 36-21	1 427.99
	44 162.72

Mention **Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

69-21 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

70-21 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

Maire

71-21

DON

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 75,00\$ à l'École secondaire de Sayabec pour les Gratificats 2020-2021.

Maire

72-21

DON

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'adhésion au montant de 100,00\$ à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.

Maire

73-21

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'état des revenus totalisant 549 204,18\$ et des dépenses totalisant 235 057,03\$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Maire

74-21

CRÈME MOLLE

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'activité crème molle gratuite pour la population de Saint-Moïse.

Maire

75-21 **TRAVAUX ENTRETIEN VÉLOROUTE**

Il est proposé par et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les employés de la Véloroute Desjardins de La Matapédia à exécuter des travaux d'entretien sur son parcours compris sur son territoire, soit :

1. la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la rue Principale et dans le futur parc intergénérationnel;
2. le traçage de symboles de vélo à la peinture blanche, pour indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la rue Principale;
3. la pose puis l'enlèvement de balises en bordure de la rue Principale.

Maire

76-21 **AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse désire faire un aménagement paysager au centre municipal et des enseignes municipales aux sorties du territoire.

Maire

77-21 **COLLECTE GROS REBUTS**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts dans le mois de juin.

Maire

78-21 **EAU USÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'estimation de Groupe Voyer, au montant de 3 476,50\$ comprenant pièces et main d'œuvre, pour la réparation du presseur.

Maire

79-21 **FOSSE SEPTIQUE**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'implantation d'un service de vidange de fosse septique sur une base volontaire.

Maire

80-21 **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2021-01.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2021-01 détermine le taux pour l'année 2021 pour le service de vidange de fosse septique et la modalité de facturation pour les utilisateurs de ce service.

81-21 **PROGRAMME TECQ 2019-2023**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide

financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Maire

82-21

MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC

Travaux de voirie routes locales 1 et 2

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des travaux de voirie les routes locales 1 et 2 pour :

- Les relevés de terrain
- Les études géotechniques
- Les plans et devis préliminaires
- L'estimation préliminaire des coûts
- Demande d'aide financière

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h15.

Président

Secrétaire